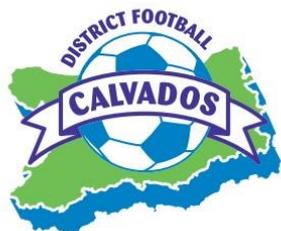


## COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS



Réunion du Jeudi 23 mai 2024

Procès-Verbal N°08

### **Présent(es) :**

Michel **ROUSSEAU** (Président), Pascal **PAGNY**, Farid **AIT GOUGAM**, Sandrine **HAREL**, Sébastien **BONHOMME**

**Excusée :** Florence **RIGUIDEL**,

**Invité :** Bertrand **VOISIN** (Président District)

### **Clubs présents aux réunions :**

Groupe A et B : 12 clubs

Groupe C et D : 13 clubs

Groupe E et F : 5 clubs

Groupe G et H : 8 clubs

La commission remercie les clubs présents lors des réunions.

Pour rappel, la commission Vétéran précise que les championnats Vétéran sont sous l'autorité des districts, et qu'aucun règlement fédéral n'existe à ce jour sauf les lois du jeu qui restent identiques.

La commission rappelle aux clubs que pour les reports de matchs, les motifs inscrits dans les règlements doivent être respectés.

À la suite des différentes réunions organisées en avril et mai avec tous les clubs, la commission Vétéran décide de faire un brassage avec les groupes A et B.

Les 5 premiers du groupe A et les 5 premiers du groupe B composeront le nouveau groupe A et les 5 derniers des groupes A et B composeront le groupe B.

Lors de la dernière réunion avec les clubs du Pays d'auge et de la côte Fleurie, les clubs présents G et H souhaite également que le brassage soit fait.

N'ayant pas eu une majorité des clubs dans les autres groupes souhaitant un brassage, la commission décide de laisser les groupes C, D, E et F dans leur composition. Cependant, la commission peut accepter un changement de groupe avec l'accord écrit des 2 clubs auprès de la commission Vétéran.

A la demande des clubs, la commission va établir les calendriers dès le début septembre, à savoir : 8 septembre 1<sup>er</sup> tour de coupe et début du championnat le 15 septembre. La commission rappelle que les licences peuvent être validées dès début juin.

La commission a retenu que les dates du championnat ne seront pas alignées au championnat régulier du district. Cependant, à partir des 16<sup>èmes</sup> de finale, la coupe sera identique aux coupes régulières du District.

Un souhait des clubs est de refaire un répertoire des adresses mails et téléphone des correspondants d'équipes. La commission rappelle que pour tout courrier officiel, cela doit passer obligatoirement par la boîte mail du club.

La commission rappelle que lors de l'inscription de votre ou vos équipe(s), merci de préciser si vous voulez être engagé pour la Coupe Vétéran.

La commission se réserve le droit de reporter une journée en cas d'intempérie persistant au bénéfice du championnat régulier du district.

La commission précise aux clubs présents qu'un vétéran ne peut pas jouer 2 matchs dans la journée. Exemple : 1 mi-temps le matin en vétéran et 1 mi-temps l'après-midi en seniors.

Tous joueurs ayant 35 ans révolu peut jouer dans toutes les catégories.

La commission souhaite une évolution dans la participation d'un joueur dans une rencontre. C'est à dire qu'un joueur peut être arbitre assistant et devenir joueur ou remplaçant. En revanche, un arbitre désigné pour officier la rencontre ne peut être remplacé sauf en cas de blessure.

Sur proposition du Président du District : des réunions d'informations auront lieu auprès de tous les clubs pour une journée découverte de l'arbitre assistant pour les bénévoles.

Pour la Coupe, il est regrettable de constater le manque de respect et de sportivité des clubs qui ont perdu leur 1<sup>er</sup> match et qui ne continuent pas la compétition.

La Commission présente l'idée d'un challenge pour les 1<sup>ers</sup> de chaque groupe en compétition. Il est bien entendu que si un des clubs est déjà finaliste de la coupe, le 2<sup>ème</sup> du groupe sera retenu.

Le challenge aura lieu le vendredi 7 juin à Cormelles à partir de 19h et se présente comme suit :

### **Poule 1**

1er du groupe A  
1er du groupe B  
1er du groupe E  
1er du groupe F

### **Poule 2**

1er du groupe C  
1er du groupe D  
1er du groupe G  
1er du groupe H

**Matches :**

A CONTRE B	C CONTRE D
E CONTRE F	G CONTRE H
A CONTRE F	D CONTRE H
B CONTRE E	C CONTRE G
A CONTRE E	C CONTRE H
B CONTRE F	D CONTRE G

Le président,  
Michel **ROUSSEAU**



la secrétaire de séance,  
Sandrine **HAREL**

